

REPUBLIQUE DE GUINEE

D E C R E T

TRAVAIL-JUSTICE-SOLIDARITE

N° D/96/ 188 /PRG/SGG

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL DU
GOUVERNEMENT -

NOMMANT LES HAUTS CADRES
DE L'ADMINISTRATION DE LA
GRANDE CHANCELLERIE DE
L'ORDRE NATIONAL DU MERITE
DE LA REPUBLIQUE DE GUINEE-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Loi Fondamentale ;

VU l'Ordonnance N° 116/PRG/SGG du 22 Septembre 1986, portant création de
l'Ordre National du Mérite de la République de Guinée ;

VU la Loi N° L/94/002/CTRN, modifiant et complétant l'ordonnance
N° 116/PRG/SGG du 22 Septembre 1986, portant création de l'Ordre
National du Mérite ;

VU le Décret D/94/002 du 26 Janvier 1994, nommant un Grand Officier de
l'Ordre National du Mérite de la République de Guinée.

VU le Décret D/94/003 du 26 Janvier 1994, nommant le Grand Chancelier de
l'Ordre National du Mérite de la République de Guinée ;

- D E C R E T E -

ARTICLE 1er/ - Sont nommés dans les fonctions ci-après à la Chancellerie de
l'Ordre National du Mérite, les Hauts Cadres dont les noms suivent :

SECRETAIRE GENERAL :

Le Lieutenant Colonel Facinet TOURE à la retraite.

CHEF DE CABINET :

Monsieur Saloum FOFANA, Administrateur Civil, précédemment Secrétaire Général de l'ex Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité.

ARTICLE 2/- Le présent Décret qui prend effet pour compter de sa date de signature, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République. -

CONAKRY, le 15 NOVEMBRE 1996

GENERAL LANSANA CONTE

